

RETRANSCRIPTION DACTYLOGRAPHIEE DE LA DECLARATION MANUSCRITE DE MONSIEUR MICHEL HICK EN DATE DU 01 FEVERIER 2007.

Je soussigné Michel HICK, titulaire du passeport N°05RE75905 délivré le 06/11/2005 au consulat de France d'Antananarivo souhaite par la présente faire une déposition auprès des autorités de la lutte anti-corruption de Madagascar.

Je suis actuellement en France, après m'être protégé des menaces de mort de Monsieur Gilbert DAILLY qui avec la complicité du Commissaire FRANCOIS, directeur de la police économique ont voulu me faire taire car je connais une partie de leurs magouilles à Nosy-Bé, avec leurs amis et associés Messieurs Laurent CHASTAN et Gilles BILLARDEY. Le Commissaire FRANCOIS loge chez Monsieur CHASTAN pendant ses séjours à Nosy-Bé. Tous ensemble essaye de s'accaparer de différentes sociétés et terrains de Nosy-Bé. Ces magouilles durent depuis une dizaine d'années et à l'époque ils s'étaient associés à Messieurs BASTAI (dit Boubouille, président du conseil de Nosy-Bé) ainsi qu'à Yves dit Legros devenu ensuite vice PDS. Ils ont aussi financé Mr COUTITY avant et pendant la crise 2002 pour continuer à ramasser des terrains.

Pour toutes ces déclarations, je me tiens à la disposition d'enquêteurs de Madagascar tant de la Police que du Bianco ou de la justice pour éclaircir la vérité, mais je dois rester sur le territoire Français, car ma vie est en danger sur le sol Malgache.

Ma situation a été rendue ainsi suite à la découverte d'un trafic de faux visas pour lequel je n'ai été que le facteur pour sept personnes différentes dont Mr Philippe et Nicolas de Blue Dive et mon ancien employeur Mr Jean Pierre CONDET gérant de la Société ISLAND DREAMS (IRANJA).

Celui à qui était remis les dossiers est Monsieur JEAN PATRICK qui travaillait à la PAF à Tanà et je ne sais pas s'il avait d'autres complices au Ministère et j'affirme que je ne savais pas qu'il s'agissait de « FAUX VISAS », mais je pensais que cet intermédiaire était un facilitateur pour 500 à 1000 Euros par dossiers.

Je vous confirme vous avoir fait une copie de la lettre d'explications que j'ai fait à Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 10 janvier 2007, mais je n'ai jamais pu vérifier que vous aviez bien reçu mes déclarations.

Je voudrais rajouter enfin les éléments suivants car ce sont des actes de CORRUPTION que mes patrons Messieurs CONDET et DAILY m'ont obligés à faire.

Courant 2005, Monsieur CONDET décide de mettre la main sur la gestion de l'hôtel de Nosy-Iranja, et avec son associé Monsieur DAILLY, ils décident de mettre une stratégie en place qui tient de la seule CORRUPTION des autorités locales.

Cela a donc commencé avec un jugement de Mr ARMAND Président du Tribunal de Nosy-Bé à qui Monsieur CONDET a remis la somme de 12 Millions Ariary dans une voiture en bas du restaurant SAÏDA, en ma présence et Madame DAILLY attendait à côté après avoir remis ce montant qu'elle a eu d'un commerçant Karana connu et qui lui a fait le change d'un chèque de 6000Euros. Le jugement d'ARMAND a permis à Monsieur CONDET de faire l'exécution à Iranja et de dégager par la force H&H qui n'était pas concerné en motivant l'huissier et Maître MAMORY par une somme de sept millions.

Malgré les procédures d'appel H&H, ils n'ont jamais pu revenir car le système de CORRUPTION généralisé a été mis en place par Monsieur DAILLY avec l'accord de Monsieur CONDET gérant de la société Island Dreams, et ont commencé par les autorités d'AMBANJA avec des grosses sommes remis à Mr Michel ZARA, Adjoint du

député ALY Charrette qui était chargé de faire la distribution de 3 millions d'Ar à chacun des corps suivants : Procureur, Député, Commandant de gendarmerie, Commissaire de police et chef District pour qu'ils aident Monsieur DAILLY à tenir Iranja par la force. Celui qui servait de mercenaire locale était un certain AMADY GEORGES, et sur place à IRANJA un certain Jean Claude GRELLIER.

Après quelques semaines, Monsieur DAILLY a pu motiver différents directeurs, du Ministère du tourisme pour monter un dossier contre H&H, et c'est ainsi qu'il m'a demandé de remettre 2 millions d'Ar à Monsieur CHRISTIAN du service du commerce pour monter un dossier bidon contre H&H, et le même montant à Madame MARTHE greffière de Nosy-Bé pour mettre à jour le RCS de la société ISLAND DREAMS, qui ne l'était pas, et ce sans autres formalités.

Tous les règlements dont je parle et que j'AI EXECUTE SUR INSTRUCTIONS DE CONDET et DAILLY, sont des retraits en espèce que j'ai pris à la Banque BFV de Nosy-Bé avec des chèques de ISLANDS DREAMS à mon ordre de Juillet à Décembre 2005. C'est CONDET qui signait les chèques car DAILLY ne voulait pas paraître malgré qu'il était seul gérant donc responsable. Il est très facile à un enquêteur ou à un comptable ou commissaire aux comptes de mener cette recherche, mais je pense que Mr DAILLY a fait disparaître les souches des chèques ou il a maquillé avec des notes de prestations de service à mon nom.

L'autre source de fonds pour l'organisation de cette corruption sont des travailleurs chèques que les employés LEGACY ramenaient d'Afrique du Sud, remis par Monsieur Bart DORRESTEIN à Yves ROUCHE, puis à David SHOKOO, puis à Tony. A chacun c'était entre 50 000 et 100 000 Euros et c'est moi qui étais chargé de faire le change auprès du commerçant Karana. Lorsque les montants étaient destinés au commissaire FRANCOIS, ce dernier restait à côté, du nom d'ESPON.

Lorsqu'il s'agissait de très gros montants pour la cour d'Appel de Mahajanga sur instructions de LEGACY l'est remis à Monsieur RODA (Christophe Raphion qui loge derrière le marché d'Hell ville) et c'est lui avec le Président du tribunal ARMAND qui allait à Mahajanga mais je ne connais pas le destinataire final à l'arrivée, mais entendu parler de Dame ARLISA et Dame EDMEE.

Je devais aussi remettre de fortes sommes d'argent à une Dame de TANA qui s'appelle Marie Claire et qui était chargée des Fonds pour le commissaire FRANCOIS et le sénateur MOME. Monsieur CONDET a organisé avec Monsieur OLIVIER de la marine Marchande d'obtenir la naturalisation du bateau DJEBEL AMOUR derrière une société écran du nom de INDIAN OCEAN YACHTING aux USA, et ce sans faire de dédouanement alors que la valeur du bateau est de l'ordre de 500 000 Euros, en remettant la somme de six Millions d'Ariary à Monsieur OLIVIER Août 2004 dans le bureau même de Monsieur OLIVIER.

Pour Iranja, et pour « arroser » les autres autorités DAILLY a aussi invité à l'hôtel, tous frais payés bien sur les familles du commissaire NICOLAS de la police (8 personnes) mais aussi Monsieur Christophe ex chef de région Diana, Monsieur Georges du service de l'emploi etc... mais surtout l'ex-Ministre du Tourisme Jean Jacques, pour le remercier de la décision qu'il a fait contre H&H avec l'aide des directeurs du tourisme.

Lorsqu'il y a eu des plaintes des clients de l'hôtel à la gendarmerie, j'ai remis la somme de un Million Ariary à Monsieur ANDRY commandant de gendarmerie de Nosy-Bé pour faire disparaître cette plainte, mais aussi une autre fois j'ai aussi remis la somme de trois millions d'Ariary pour le motiver à ne pas aller faire l'exécution d'un jugement en faveur de H&H à IRANJA. Les sommes ont été remises en espèces à son bureau.

Lorsqu'il y eut une plainte de H&H contre Madame DAILLY, Madame ANGELE, Monsieur GRELLIER et moi-même, j'ai remis la somme de deux millions d'Ariary à

Monsieur RICO juge d'instruction de Nosy-bé, pour qu'il permette de rendre un non lieu le jour même du 31 Mai 2006.

Il a fallu aussi très souvent amener des sommes importantes à DIEGO auprès de Monsieur GEORGES du Service de l'emploi pour faire viser les contrats de travail des étrangers, ou faire arrangement avec le personnel lorsqu'il y avait des plaintes sur les diminutions de salaires, des retenus, des retards de salaires ou des licenciements abusifs ? Monsieur GEORGES intervenait ainsi comme consultant et il arrangeait tous les dossiers. Tous ces dossiers sans que jamais aucun dossier n'était en ordre chez ISLANDS DREAMS. Toutes ces sommes représentent un montant de 5 millions d'Ar.

Suite à des redressements reçus à ISLANDS DREAMS des centres fiscaux de Nosy-Bé et Ambanja, c'est la somme de douze millions d'Ariary remis par Monsieur DAILLY personnellement pendant que j'attendais à côté du bureau de DIALO pour lui permettre d'arranger les amendes de pénalités, mais aussi pour motiver à ne pas remettre à INOVIP de voir ces dossiers.

Avec BACHIROU du centre fiscal d'Ambanja, c'est CONDET et DAILLY, tous les deux qui ont remis la somme de sept millions d'Ariary pour permettre à BACHIROU de minorer les taxes d'enregistrements et le motiver à accepter de ne pas prendre les droits sur la totalité de la période qui était due. Pour DIALO à Nosy-Bé, il fallait faire disparaître le dossier de ISLANDS DREAMS qui était le propriétaire des 2 bateaux Express.

Outre les 300 000 Euros changés localement et frauduleusement sur place, c'est plus de cent millions d'Ariary qui sont passés dans mes mains, et sachant que ce qui ne passait pas directement par moi était par Monsieur Jean Claude GRELLIER employé direct de DAILLY qui lui s'occupait très spécialement de MOMY sénateur de Nosy-Bé ; ALY CHARRETTE député d'Ambanja et CHRISTOPHE ex-chef de région Diana.

Pour Monsieur Jacky PDS de Diégo, il a des relations très personnelles avec monsieur et surtout Madame DAILLY et il était chez eux lorsqu'il venait à Tanà.

Monsieur DAILLY a mis en place la comptabilité pour que ce ne soit ni IRANJA ni Nosy-Bé qui puisse contrôler et aucun dossier de la société ne devait être au siège de la société, qui est aussi le domicile de CONDET, ainsi aucune vérification n'est possible, et il a toujours fuit la publicité de ces comptables Tanà qui sont des maîtres pour habiller la comptabilité.

Enfin le chef de district de Nosy-Bé est au courant de tout cela, et il suit de très près cette affaire car il demande sa part à chaque opération en acceptant même des chèques d'ISLANDS DREAMS à son ordre, comme le 29 Mars 2006.

J'atteste par la présente la véracité de toutes ces informations d'autant plus je me sens désormais en sécurité en France, mais étant conscient de ma complicité de corruption et d'escroquerie diverses mais je n'ai fait qu'obéir à mes patrons Messieurs CONDET et DAILLY à leurs complices sur d'autres dossiers Messieurs BILLARDEY et CHASTAN.

Ils sont tous les quatre d'origine « pieds noirs » et ont des appuis auprès de diverses loges maçonniques ce qui me fait penser qu'ils trouvent toujours des amis pour les protéger et qu'ils puissent continuer ainsi à « investir » Madagascar.

Je suis serein, et j'espère, à la mesure de mes petits moyens rattraper le mal que j'ai fait et permettre que la vérité éclate sur cette « TRIBU D'ESCROCS »

Fait en France le 01 février 2007.